



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU

SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00

Date de convocation : 05 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (3) :

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

Membres absents (10) :

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance de travail à 18h10 et remercie Monsieur Pascal ROELS, Maire de Troisvilles, de recevoir le conseil en sa commune, il lui cède la parole.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues et les remercie d'être venus nombreux. Il présente en quelques mots sa commune (structures, associations, services...). Il tient également à se représenter car il rappelle qu'il est élu depuis moins d'un an (le 7 juillet 2017). A ce propos, il remercie les élus de leur soutien sur les réponses apportées à ses questions de « jeune maire ». Il termine en insistant sur l'importance de la solidarité ainsi que sur les nombreux services que la 4C rend aux communes.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire pour son allocution et son accueil. Il présente les grandes lignes de l'ordre du jour qui sera essentiellement axé sur les données budgétaires. Il poursuit en demandant à l'assemblée de valider le compte-rendu de la dernière séance du 22 février 2018. Il rappelle que l'intégralité des délibérations sont toutes consultables sur le site internet de la 4C (www.caudresis-catesis.fr). Pas de remarque de l'assemblée.

DELIBERATION N°2018/026 – Objet : Rapport d'observations définitives de la CRC – Présentation des actions mises en œuvre

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président aborde le premier point : le rapport définitif de la cour régionale des comptes (CRC). Il rappelle les éléments du dossier et expose les réponses apportées à cette instance notamment sur : une optimisation accrue du personnel, la gestion du crématorium, un plan d'économie, etc. Il indique enfin qu'une étude est en cours pour un passage en communauté d'agglomération.

Monsieur le Président expose

Par délibération n°2017-042 du 14 avril 2017, le Conseil Communautaire avait pris acte du rapport contenant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté depuis 2012.

Par une lettre du 7 novembre 2017, il nous a été rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 243-9 du code des juridictions financières « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la Collectivité Territoriale ou le Président de l'EPCI à fiscalité propre présente dans un rapport devant cette même assemblée, les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport mentionnant les actions effectuées au regard des observations.

Monsieur le Président soumet ces réponses à l'assemblée avant de les envoyer à la CRC.

Monsieur DUDANT demande la parole et indique qu'il vient d'apprendre que le produit des amendes de police ne sera plus versé aux communes et aux intercommunalités. Cela est dommageable notamment pour les petites communes.

Monsieur le Président déclare qu'il a eu cette information très récemment mais pense que cette décision va être remise en cause. Il indique que si la 4C évolue vers une communauté d'agglomération cela permettra d'obtenir davantage de dotations de la part de l'Etat. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude et que toutes les informations inhérentes à cette transformation seront communiquées à l'assemblée au mois de juin.

Monsieur Charles BLANGIS se souvient que lors de la précédente présidence, le passage en agglomération avait été évoqué et qu'une taxe sur les transports imputable aux entreprises pourrait être levée. Il pense qu'une réflexion s'impose sur ce sujet. Monsieur le Président rassure en expliquant qu'il attend d'avoir tous les chiffres précis et réels pour ouvrir ce débat mais il convient que ce levier existe. Il rappelle que le produit de cette contribution est consacré aux transports publics (investissement et fonctionnement) et que la mobilité est un enjeu important sur notre territoire.

Monsieur Jean-Claude GERARD indique qu'une proposition de loi est cours d'examen au parlement visant à réformer la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Elle porte sur le transfert de la compétence « eau et assainissement ». Il y a une incertitude entre son transfert obligatoire ou optionnel pour 2020. Monsieur le Président rappelle que le Président de la République a rassuré les élus, lors de son investiture, en déclarant qu'il ne modifierait pas la loi NOTRe. Dans l'éventualité d'une modification de loi, cette dernière sera prise en compte dans l'étude menée.

Les élus n'ayant plus de questions, Monsieur le Président demande l'adoption de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N°2018/027 – Objet : Vente de matériel

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président rappelle aux élus la cession des biens de la Communauté (véhicules, machines, etc...). Ces équipements ont été visibles les 5 et 6 avril 2018 de 10h à 12h et de 14h à 16h, dans les locaux techniques 39 rue de Ligny à Caudry.

La vente par adjudication s'est déroulée le 11 avril dernier à 17h, rue de Ligny.

Nom du véhicule	Kilomé- trage	Nbre de places	Immatriculation	Date de 1ère immat.	Acquéreur	Prix de vente
Bungalow L863, I287, H264					Fontaine-au-Pire	1 500,00 €
Bungalow L595, I272, H248					Saint-Souplet	1 000,00 €
Bungalow L595, I272, H248					Saint-Souplet	1 000,00 €
Peugeot Boxer	145 294	3	2595 ZX 59	02/02/00	Saint-Souplet	1 000,00 €
Renault Trafic	220 632	3	AQ 576 AE	09/10/02	Fontaine-au-Pire	1 000,00 €
Ford Transit	84 584	6	AQ 778 TJ	08/11/05	Béviliers	1 500,00 €
Peugeot Boxer	91 838	3	577 ART 59	13/06/01	Saint-Souplet	500,00 €

Peugeot Boxer	125 246	3	803 BZX 59	07/09/05	Fontaine-au-Pire	1 600,00 €
Fiat doblo	175 409	2	373 BMX 59	11/05/04	Saint-Souplet	800,00 €
Ford Transit	161 421	2	AN 018 QN	09/09/11	Elincourt	800,00 €
Peugeot Partner	157 443	2	774 BXX 59	09/06/05	Honnechy	800,00 €
Remorque agricole			sans carte grise		Ligny	300,00 €
Fendeuse de bûches hydraulique					Elincourt	600,00 €
Rouleau agricole					Saint-Souplet	500,00 €
Jumelles					Fontaine-au-Pire	50,00 €
Herse canadien					Elincourt	150,00 €
Bac 3 points agricole					Ligny	200,00 €

Monsieur le Président précise que suite à la suppression des contrats aidés initiée par l'Etat, les effectifs des services techniques ont diminué. Dès lors, le volume du parc de véhicules n'était plus en adéquation avec l'effectif. Afin de générer des économies et d'optimiser les coûts, il a été décidé en conseil des maires de procéder à la vente de certains véhicules. Pour préserver l'esprit communautaire, cette vente était exclusivement réservée aux communes membres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/028 – Objet : Subvention Association SN4C

Rapporteur : Joseph MODARELLI

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 septembre 2016, l'assemblée après un large débat avait décidé le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association SN4C.

Monsieur le Président indique que cette délibération avait fait l'objet de remarques des services de l'Etat, nous invitant à engager une procédure de modification statutaire.

Afin de rester en conformité, Monsieur le Président propose de ne plus financer l'association SN4C et de procéder au retrait de la délibération du 14 septembre 2016, qui prévoyait le versement d'une subvention durant toute la durée du mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/029 – Objet : Aménagement de la RD 115 entre Caudry, Montigny-en-Cis et Bertry – Vente de deux parcelles au Conseil Départemental du Nord

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord va prochainement procéder à l'aménagement de la RD 115 entre Caudry, Montigny-en-Cis et Bertry.

Ces travaux vont nécessiter l'acquisition par le Département d'une emprise foncière complémentaire de 127 m² appartenant à la Communauté, se déclinant comme suit :

Parcelle BH 219 P : 32 m²,
Parcelle BH 220 P : 95 m².

Compte-tenu de l'intérêt de cette réalisation, pour la sécurité des usagers et des piétons, Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir accéder à la demande du Département du Nord et de céder ces deux terrains à l'€ symbolique.

Monsieur Jacques OLIVIER précise que cette vente va permettre de réaliser une piste cyclable entre Caudry et Bertry. Il ajoute que la clôture du crématorium devra et sera déplacée au frais du Département.

Jacques Olivier, Nathalie GAVE, Alban BAJODEK ayant donné procuration à Denis COLLIN, Agnès BERANGER, Didier BONIFACE ayant donné procuration à Régine DHOLLANDE, Frédéric BRICOUT, Denis COLLIN, Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE ayant donné procuration à Alain RIQUET, Anne-Sophie MERY-DUEZ, Bernard POULAIN ayant donné procuration à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT ayant donné procuration à Liliane RICHOMME, Liliane RICHOMME, Alain RIQUET, Francis STOCLET ayant donné procuration à Agnès BERANGER, Martine THUILLEZ, Sandrine TRIOUX et Michel GOUVART ne participent pas au vote
ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/030 – Objet: Cession de terrain au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Val du Riot

Rapporteur : Jacques OLIVIER

Monsieur le Président informe l'assemblée, que le SIAT du Val du Riot, dans le cadre de son extension souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle actuellement cadastrée AV 321.

Le terrain concerné jouxte le centre nautique intercommunal de Caudry et serait d'une surface d'environ 14 000 m².

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée :

- De fixer le prix de cession de 2,5 €/m² (identique au prix d'acquisition)
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Frédéric BRICOUT ne participe pas au vote
ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/031 - Objet : Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque affiliée volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicite son retrait.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque soit :

- Par les 2/3 de collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés,
- Par les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

La décision de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis doit être adressée au CDG59, avant le 31 mai 2018.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée sur cette demande.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur PLATEAU qui siège au CDG59.

Marc Plateau indique que cette collectivité souhaite gérer leur CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) afin de faire une économie, le conseil d'administration du CDG59 (dont il fait partie) ne s'oppose pas à ce départ.

Christian PECQUEUX précise que la Communauté Urbaine de Dunkerque n'a pas le même statut que notre Communauté. Il rappelle que la CUD est affiliée volontaire, le CDG59 n'a donc pas besoin de voter.

Après débat, le Conseil Communautaire décide de ne pas accepter la désaffiliation (ABSTENTION : 4 ; CONTRE : 38 ; POUR : 24)

DELIBERATION N°2018/032 - Objet : Développement Economique - Ouverture d'un poste d'Attaché permettant le recrutement d'un chargé de mission

Rapporteur : Serge SIMEON

Vu la compétence développement Economique,

Vu la volonté de la Communauté de Communes de faciliter l'accueil des entreprises sur

son territoire,

Vu la nécessité de répondre aux besoins des entreprises quant à la finalisation des dossiers de demande de subvention,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser :

- à ouvrir un poste d'attaché
- à procéder au recrutement d'un chargé de mission économique

Charles BLANGIS indique que ce poste est important pour le territoire car l'économie repart. Il insiste sur la nécessité de recruter rapidement un agent. Monsieur le Président répond que Frédéric BRICOUT recherche activement une personne correspondant parfaitement au profil recherché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/033 – Objet : Suppression de postes

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le départ de deux agents de la Communauté par voie de mutation.

Monsieur le Président précise que les 2 postes correspondants, inscrits au tableau des effectifs sont devenu vacants.

La collectivité n'ayant pour l'heure, pas l'intention de recruter, il est donc proposé à l'assemblée de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'Ingénieur Territorial,
- 1 poste de Rédacteur

Monsieur le Président précise que ces suppressions n'emportent aucune conséquence sur le personnel.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Conseil quant à la suppression de ces 2 postes.

Monsieur le Président indique que c'est suite aux départs de Mélanie VELDEMAN et Priscilla GOSSET, il ajoute qu'il n'y aura pas de recrutement à ces postes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/034 – Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Serge SIMEON

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : adopte le tableau des effectifs suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Attaché	2	1
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	1	1
Adjoint administratif de principal de 2 ^{ème} classe (C2)	4	4
Adjoint administratif (C1)	7	7
Adjoint administratif TNC 12h hebdo (C1)	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Agent de maîtrise principal	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	5	5
Adjoint technique (C1)	29	29
FILIERE PATRIMOINE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Adjoint du patrimoine de principal de 2 ^{ème} classe (C2)	1	1
FILIERE SPORTIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	1

Article 2 : précise que les postes de catégories B et A pourront, en l'absence de

candidature de titulaires conformément aux critères être pourvus par des non titulaires.

Article 3 : s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

Article 4 : précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/035 – Objet : Bail de location site EGO BONIFACE à Caudry au profit de STC 59

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Propriétaire d'une partie de l'ancien site industriel « Ego Boniface » situé rue de la sucrerie à Caudry, la société STC 59 souhaite aujourd'hui signer une convention sous seing privé afin d'intégrer l'autre partie du bâtiment précédemment loué par la COVED. Vacant depuis le 1^{er} février 2018, ledit bâtiment se décompose comme suit :

- Un local d'une surface totale de 3 213 m², dont 2 461 m² ont déjà été vendus à STC 59 et 752 m² que la société STC 59 souhaite intégrer.
- Un local d'une surface de 422 m² dont l'intégralité reste disponible à la location.

En effet, face à un accroissement de son activité actuelle, Monsieur JOLY souhaite augmenter sa capacité de stockage en intégrant le bâtiment précité à l'ensemble immobilier déjà acquis et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Aussi, la société STC 59 propose la signature d'une convention sous seing privé pour intégrer le bien immobilier d'une contenance de 752 m².

La convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 pour se terminer au 1^{er} avril 2019.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Attendu que la société STC 59 est déjà propriétaire d'une partie de l'ensemble immobilier situé rue de la sucrerie à Caudry

Attendu la vacance depuis le 1^{er} février 2018 de l'ensemble immobilier pour une contenance de 752 m²,

Attendu que ledit ensemble immobilier fait partie intégrante de l'ancien site industriel « Ego Boniface »

Attendu que pour des motifs d'accroissement d'activité la société STC 59 souhaite pouvoir utiliser le bâtiment précité comme zone de stockage.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

1) D'accepter la signature d'une convention au profit de la société STC 59 pour une contenance de 752 m² d'une partie intégrante de l'ancien site industriel Ego Boniface, la convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 pour se terminer la 1^{er} avril 2019.

2) De fixer le montant mensuel du loyer à 1 100 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/036 – Objet : CLECT 2018

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Communauté de Communes est une EPCI à FPU

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les communes membres de la Communauté le 22 janvier 2018.

Vu la délibération 2016/161 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2016 fixant les montants des attributions de compensation en vigueur pour 2017.

Vu la délibération 2017/085 modifiant les attributions de compensation pour les communes de Beauvois-en-Cis, Bertry, Ligny-en-Cis.

Propose de valider les attributions de compensation comme suit :

COMMUNES	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020
AVESNES-LES-AUBERT	293 359	276 394	276 394	276 394
BAZUEL	35 552	35 552	35 552	40 358
BEAUMONT-EN-CIS	17 084	17 084	17 084	24 543
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	434 814	434 814	434 814	436 325
BERTRY	331 355	331 355	331 355	332 608
BÉTHENCOURT	109 025	109 025	109 025	122 040
BÉVILLERS	20 549	18 967	18 967	19 486

BOUSSIÈRES-EN-CIS	-2 654	-2 538	-2 423	0
BRIASTRE	71 726	71 726	71 726	72 243
BUSIGNY	357 850	357 850	357 850	370 575
CARNIÈRES	56 223	53 132	53 132	57 075
CATILLON-SUR-SAMBRE	41 314	41 314	41 314	41 478
CATTENIÈRES	217 522	217 522	217 522	217 522
CAUDRY	9 087 942	9 038 134	9 038 134	9 075 354
CAULLERY	199 890	199 890	199 890	199 890
CLARY	107 401	107 401	107 401	108 564
DEHÉRIES	1 494	1 494	1 494	1 677
ÉLINCOURT	19 678	19 678	19 678	19 678
ESTOURMEL	-1 255	-3 290	-3 290	4 814
FONTAINE-AU-PIRE	43 378	40 178	40 178	51 847
HAUCOURT-EN-CIS	-3 319	-2 518	-1 716	0
HONNECHY	64 481	64 481	64 481	64 901
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	101 085	101 085	101 085	101 475
LA GROISE	-11 234	-7 302	-3 370	0
LE CATEAU-CAMBRÉSIS	1 970 458	1 970 458	1 970 458	1 970 458
LE POMMEREUIL	17 423	17 423	17 423	39 334
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	320 005	320 005	320 005	324 336
MALINCOURT	34 164	34 164	34 164	34 164
MARETZ	64 657	64 657	64 657	67 323
MAUROIS	18 161	18 161	18 161	18 161
MAZINGHIEN	-6 250	-4 063	-1 875	0
MONTAY	15 725	15 725	15 725	15 939
MONTIGNY-EN-CIS	146 122	146 122	146 122	146 926
NEUVILLY	-8 131	-5 428	-2 726	0
ORS	108 147	108 147	108 147	108 147
QUIÉVY	126 261	126 261	126 261	140 948
REJET-DE-BEAULIEU	-9 916	-7 153	-4 391	0
REUMONT	-3 162	-2 394	-1 626	0
SAINT-AUBERT	29 449	29 449	29 449	39 227
SAINT-BENIN	17 475	17 475	17 475	17 475
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	44 336	44 336	44 336	57 215
SAINT-SOUPLET	5 979	5 979	5 979	5 979
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	-23 278	-17 735	-9 588	-2 604
TROISVILLES	70 592	70 592	70 592	78 250
VILLERS-OUTRÉAUX	450 529	450 529	450 529	450 529
WALINCOURT-SELVIGNY	189 159	189 159	189 159	193 664
TOTAL	15 171 167	15 113 299	15 134 716	15 344 321

Frédéric BRICOUT demande aux élus de faire un acte de solidarité pour les petites communes qui ont des attributions de compensation négatives.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/037 – Objet : Compétence Habitat - Abondement PIG

Rapporteur : Alexandre BASQUIN

Dès 2016, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé d'abonder le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux porté par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Cette participation communautaire représente une aide de 300 € par foyer éligible et vient compléter le dispositif d'aides des partenaires du PIG, permettant ainsi de réduire le reste à charge des ménages.

Le PIG Habiter Mieux, initialement prévu pour la période 2013/2017, est prolongé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans un souci d'équité, compte-tenu de l'ensemble des dossiers abondés par la 4C depuis 2016, il convient de renouveler cet abondement pour l'année 2018, soit une aide supplémentaire de 300 € à chaque dossier éligible et complet du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette dépense est inscrite au budget Habitat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Valider la prorogation de l'abondement de la Communauté de Communes à l'ensemble des dossiers éligibles et réputés complets du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- L'autoriser à signer l'avenant à la convention et tout document afférant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/038 – Objet : Réponse conjointe de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et de la Communauté de Communes du Pays de Solesmois à l'appel à manifestation d'intérêt sur le tourisme lancé par la Région des Hauts-de-France

Rapporteur : Jean-Paul CAILLIEZ

Considérant la nécessité de renforcer et de structurer les filières de la politique touristique de l'arrondissement de Cambrai, les intercommunalités de Cambrai, du Caudrésis-Catésis et du Pays Solesmois ont validé fin 2017 l'ambition de développer une stratégie partagée de la destination touristique du Cambrésis coordonnée par l'Office du Tourisme du Cambrésis. Celle-ci, par une mise en convergence des actions des collectivités, vise à faire du tourisme un véritable levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Les dynamiques et organisations territoriales nécessitent ainsi d'être adaptées afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des

visiteurs, et d'être complétées d'un marketing territorial capable de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique.

Le Conseil Régional a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au déploiement de contrat de rayonnement touristique prioritairement axé sur le marketing territorial. Afin de se positionner, les acteurs du Cambrésis ont constitué un groupe de travail (EPCI et Office du tourisme) pour construire une candidature commune. La candidature doit exprimer l'ambition recherchée en matière de compétitivité touristique et de différenciation de son positionnement afin d'accroître sa lisibilité, sa visibilité et son attractivité globale.

L'aide de la Région apportera un support méthodologique, technique et financier (apporté à parité avec le porteur du projet - dans la limite de 100 000 euros) et pourra faire levier sur les financements locaux et favoriser la mobilisation d'autres partenaires institutionnels (Caisse des Dépôts, Union Européenne) et privés dans la mise en œuvre du programme. Il est précisé que lors de la sélection des candidatures, la Région sera attentive à la construction d'un espace de rayonnement clair et défini, dimensionné et organisé à la hauteur et en correspondance au projet territorial, à la cohérence du projet avec les documents locaux (SCOT, SRADDET...), au développement d'expériences emblématiques et innovantes, à vivre en adéquation avec les visions et attentes des visiteurs et enfin, à la dimension économique et ses impacts en matière d'emploi.

Suite aux différents échanges et au regard des composantes du Cambrésis, la valorisation des sous-sols a été retenue comme thématique de référence à cette future destination. En effet, éléments variés, dispersés sur l'ensemble des trois territoires communautaires mais souvent méconnus du public, ils constituent un patrimoine unique et démarquant, prenant la forme de souterrains-refuges, de carrières, de vestiges de fortifications, d'ouvrages civils, de vestiges des guerres, de caves, d'aqueducs ou encore des vestiges du patrimoine industriel.

En préfigurant le futur espace de rayonnement touristique, la candidature du Cambrésis portera ainsi sur une mission pré-opérationnelle, comportant :

- Un recensement complet et détaillé, traduit cartographiquement, des éléments patrimoniaux liés à la thématique des sous-sols, permettant de distinguer les sites prioritaires et secondaires ;
- Une analyse juridique de chaque site, portant sur les réglementations en vigueur et la domanialité,
- Une étude de marketing territorial, menée à l'échelle du Cambrésis,
- Une étude technique des sites identifiés préalablement (définition au stade de l'avant-projet), avec, a minima, un site par territoire intercommunal.

Enfin, mené à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai et fort de la présence d'un office du tourisme qui coordonne depuis plusieurs années les actions touristiques et assure l'interface entre les sphères privées et publiques, il est proposé de confier à l'Office du Tourisme du Cambrésis le portage du projet.

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis du 5 octobre 2017, de la Communauté d'Agglomération de Cambrai du 28 septembre 2017 et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois du 8 novembre 2017 décidant de candidater conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt pour créer des Espaces

de Rayonnement Touristique contribuant à l'Attractivité de la Région des Hauts-de-France,

Il vous est demandé, au vu de ce qui précède :

- de valider le dossier de candidature conjoint avec la communauté d'agglomération de Cambrai et la communauté de communes du Pays Solesmois et son dépôt
- de valider le portage du projet relatif à la structuration de la filière sur les sous-sols (étude sur le recensement/les modalités techniques et juridiques/ la mission marketing en découlant sur les principaux sites) par l'Office du Tourisme du Cambrésis ;
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/039 – Objet : Délégation de la compétence GEMAPI

Rapporteur : Véronique NICAISE

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) définie par quatre alinéas de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, a été rendue obligatoire, avec effet au 1^{er} janvier 2018, aux EPCI à fiscalité propre par la loi MAPTAM modifiée par la loi NOTRE.

Ces quatre alinéas portent sur les domaines suivants :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces derniers
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Un arrêté préfectoral daté du 29 décembre 2017, a acté le transfert automatique de cette compétence à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a le choix entre :

- l'exercice direct de la compétence (qui nécessite des moyens humains, matériels et en ingénierie)
- la délégation par le biais d'une convention qui en fixe la durée et les modalités de renouvellement, définit les objectifs à atteindre et les modalités de contrôle, détermine le cadre financier
- le transfert qui emporte dessaisissement de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Compte-tenu de l'existence sur le périmètre de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, de trois syndicats mixtes intervenant déjà dans les domaines de la

GEMAPI et disposant des moyens nécessaires à l'exercice de celle-ci, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer la compétence GEMAPI à ces trois syndicats, à savoir le SMABE (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Erclin), le SMBS (Syndicat Mixte du Bassin de la Selle) et le SMAECEA (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois) sur les bassins versants (en totalité ou en partie) qui les concernent.

Le choix de la délégation s'explique par sa souplesse, sachant que c'est l'EPCI qui détermine les modalités de la délégation et peut revenir unilatéralement sur sa décision de déléguer.

Il est utile de rappeler que lors de sa séance du 25 janvier 2018 le Conseil Communautaire a décidé de lever la taxe GEMAPI et a voté le produit attendu pour 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/040 – Objet : Adoption des Comptes de Gestion 2017

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Avant de voter, Frédéric BRICOUT présente le compte administratif.

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/041 – Objet : Adoption des Comptes Administratifs 2017

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Le conseil,

Après avoir entendu Monsieur Frédéric BRICOUT, sur la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2017 sont présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique.

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017 lors de la même séance du Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212114, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Frédéric BRICOUT, Vice-Président aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Serge SIMEON, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Monsieur Jacques OLIVIER, 1^{er} Vice-Président, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE les comptes administratifs 2017,

Lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	Part affectée à l'investissement 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
---	--	--	---

Budget principal

Investissement	2405108,43		-30 466 203,84	-641 512,41
Fonctionnement	446871,58		2 818 332,39	3 265 203,97

ATELIER RELAIS BERTRY

Investissement	-114 367,66		89 531,48	-24 836,18
Fonctionnement	114 399,18	114 367,66	2 382,01	2 413,53

BAT IND PLATEFORME LOGISTIQUE

Investissement	79 370,45		16 222,24	95 592,69
Fonctionnement	0,18		1,00	1,18

ZAC VALLEE HERIE

Investissement	-1 990 640,25		1 900 944,26	-89 695,99
Fonctionnement	1 980 398,78	1 980 398,78	-51 646,74	-51 646,74

BAT IND CREDIT BAIL CLARY

Investissement	0,15		0,00	0,15
Fonctionnement	0,00			0,00

BAT IND ELINCOURT

Investissement	0,00		90 000,00	90 000,00
Fonctionnement	55 556,65		-50,40	55 506,25

BAT IND WALINCOURT

Investissement	7 599,16		-2 174,41	5 424,75
Fonctionnement	6 000,00		-10 017,25	-4 017,25

**BAT IND EGO
BONIFACE**

Investissement	-237 726,48		163 483,18	-74 243,30
Fonctionnement	208 017,98	208 017,98	13 422,48	13 422,48

LBIC BRASSERIE

Investissement	120 550,83		6 009,17	126 560,00
Fonctionnement	11 827,25		3 303,83	15 131,08

**BAT IND ROLLAND
EMBALLAGE**

Investissement	-116 506,93		71 681,55	-44 825,38
Fonctionnement	120 227,35	116 506,93	177 844,40	181 564,82

**BAT IND GRAFFIC
PACKAGING**

Investissement	402 652,39		-16 779,81	385 872,58
Fonctionnement	3 965,93		3,74	3 969,67

CREMATORIUM

Investissement	-89 107,54		98 320,16	9 212,62
Fonctionnement	152 160,78	89 107,54	-20 796,18	42 257,06

**COMMERCE
CATILLON**

Investissement				0,00
Fonctionnement	23 250,77		3 403,24	26 654,01

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Frédéric BRICOUT demande au Président de bien vouloir sortir pour ce vote.

Serge SIMEON ne participe pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/042 – Objet : Affectation de résultat budget Principal

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté définitif des comptes de la collectivité pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

Soit au financement de la section d'investissement

Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné

Etant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,

A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

Vu l'approbation du compte financier 2017

Vu les résultats de clôture du budget principal

DELIBERE SUR L'AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET CCCC

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2017	- 3 046 620.84	2 818 332.39	- 228 288.45
+ Résultat reporté 2016	2 405 108.43	446 871.58	2 851 980.01
= Résultat de clôture	- 641 512.41	3 265 203.97	2 623 691.56
+ Reste à réaliser			
Recettes	0		
- Dépenses	1 526 681.41		
= résultat final	-2 168 193.82	446 871.58	1 982 595.18

• Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

• en dépenses d'investissement : - 1 526 681.41 €

• Arrête les résultats suivants du compte administratif 2017 (résultat de clôture) :

• un excédent de fonctionnement de : 3 265 203.97 €

• un déficit d'investissement de : - 2 168 193.82 €

- Affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - part affectée en excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de 1 097 010.15 €
 - part affectée à l'investissement (compte 1068), de 2 168 193.82 €
- Affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), de 641 512.41 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/043 – Objet : Affectation de résultat budgets annexes - Développement Economique

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Vu l'approbation des comptes financiers 2017

Vu la clôture des budgets suivants : Bat ind Walincourt, Bat ind Rolland Emballage, Bat ind Ego Boniface, Bat ind Graphic Packaging, LBIC Brasserie, Bat ind Elincourt, Bat ind plateforme logistique, Atelier relais Bertry, bat ind crédit-bail Clary, Commerce Catillon.

Vu la délibération fusion 2017/140 sur le regroupement des budgets annexes relatifs au Développement Economique

Vu les résultats de clôture des budgets annexes clos

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
ATELIER RELAIS BERTRY			
Investissement	-24 836,18		-24 833,18
Fonctionnement	2 413,53	2 413,53	

BAT IND PLATEFORME LOGISTIQUE

Investissement	95 592,69		95 592,69
Fonctionnement	1,18		1,18

BAT IND CREDIT BAIL CLARY

Investissement	0,15		0,15
Fonctionnement	0,00		

BAT IND ELINCOURT

Investissement	90 000,00		90 000,00
Fonctionnement	55 506,25		55 506,25

BAT IND WALINCOURT

Investissement	5 424,75		5 424,75
Fonctionnement	-4 017,25		-4 017,25

BAT IND EGO BONIFACE

Investissement	-74 243,30		-74 243,30
Fonctionnement	13 422,48	13 422,48	0,00

LBIC BRASSERIE

Investissement	126 560,00		126 560,00
Fonctionnement	15 131,08		15 131,08

BAT IND ROLLAND EMBALLAGE

Investissement	-44 825,38		-44 825,38
Fonctionnement	181 564,82	44 825,38	136 739,44

BAT IND GRAFFIC PACKAGING

Investissement	385 872,58		385 872,58
Fonctionnement	3 969,67		3 969,67

COMMERCE CATILLON

Investissement	0,00		0,00
Fonctionnement	26 654,01		26 654,01

Délibère sur l'affectation du résultat du budget Bâtiment à développement économique**TOTAL bâtiment dev eco****RÉSULTAT DE
CLÔTURE DE
L'EXERCICE 2017****Part affectée à
l'investissement 1068****Part affectée en report
à nouveau**

Investissement	559 545,31		559 548,31
Fonctionnement	294 645,77		294 645,77

Frédéric BRICOUT précise que la Communauté dispose d'un beau bâtiment sur la commune de Walincourt-Selvigny, idéal pour installer une entreprise en location, une vidéo de ce local est visible sur le site internet de la 4C (www.caudresis-catesis.fr).

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/044 – Objet : Affectation de résultat autres budgets annexes

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté définitif des comptes de la collectivité pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement
- Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné

Etant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

Vu l'approbation des comptes financiers 2017 concernant les budgets de la ZAC Vallée d'Hérie ainsi que le crématorium

Vu les résultats de clôture des budgets annexes

DELIBERE SUR L'AFFECTATION DE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES SUIVANTS :

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
ZAC VALLEE HERIE			
Investissement	-89 695,99		-89 695,99
Fonctionnement	-51 646,74		-51 646,74

CREMATORIUM

Investissement	9 212,62		9 212,62
Fonctionnement	42 257,06		42 257,06

Frédéric BRICOUT précise que le budget de la ZAC de la Vallée d'Hérie va s'améliorer suite à la vente du terrain à NP Nord en 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/045 – Objet : Adoption des budgets primitifs 2018

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la

République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu sa délibération du 22/02/2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014,

Article 1 : Adoption dans l'ensemble le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement dépenses	36 157 243.76
Fonctionnement recettes	36 157 243.76

Investissement dépenses	5 596 682.04
Reste à réaliser 2017	1 526 681,41
Investissement recettes	7 123 363.45

Précise que le budget primitif de 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017.

Article 2 : CONFIRME que la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14

Article 3 : Adoption dans l'ensemble des budgets primitifs annexes 2018

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Batiment a dev eco	403 084,57	782 813,34	1 415 890,68	1 911 425,48
Zac Vallée D'hérie	98 028,12	98 028,12	167 325	167 325
Crématorium	567 451,00	567 451,00	19 712,62	19 712,62

Frédéric BRICOUT rappelle que la Communauté a repris la compétence GEMAPI.

Il indique que la DGF va baisser de 200 000 € pour le prochain exercice.

Alexandre BASQUIN demande d'étudier l'évolution de la fiscalité : TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) et le taux CFE (Cotisation foncière des entreprises).

Frédéric BRICOUT prend note.

Charles BLANGIS s'interroge car les entreprises vont voir leurs taxes augmenter alors qu'il faut les attirer sur notre territoire, il craint que cette proposition les fasse fuir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018/046 – Objet : Attributions de subventions – Soutien aux associations et organismes

Rapporteur : Frédéric BRICOUT

La présente délibération a pour objet de proposer un soutien aux associations et organismes des domaines listés ci-dessous.

SUBVENTION

Personnes Agées					
	2017	Demande 2018	Vote		
Clic AVESNES	13 111,80	13 111,80	13 111,80	Subvention	6574
CLIC Clary				Subvention	6574
CLIC VALLEE HAUT ESCAUT				Subvention	6574

*relais autonomie clic est cambrésis

Economie					
	2017	demande 2018	vote		
PROMOTEX	5 000,00	5 000,00	5 000,00	Subvention	6574
WIMOOVE		13 000,00	13 000,00	Subvention	6574
Groupement des UCAC	4 500,00	4 500,00	4 500,00	Subvention	6574

Tourisme					
	2017	demande 2018	vote		
Office du tourisme Caudry	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Subvention	6574
Office du Tourisme Le cateau	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Subvention	6574
Office du Tourisme Cambrésis	113 712,00	113 712,00	113 712,00	Subvention	6574

Divers					
	2017	demande 2018	vote		
BLC	6 000,00	6 000,00	6 000,00	Subvention	6574
LES AMIS DE BEFFROI VISION		3 000,00	3 000,00		
AMF	2 980,86	2 994,07	2 994,07	Subvention	6574
SDA	46 436,00	49 500,00	46 436,00	Subvention	6574

COTISATION

Emploi					
	2017	demande 2018			
Cambrésis Développement Economique	46 423,00	45 563,00		Cotisation	6281
Cambresis emploi :	129 654,08	129 654,08		Cotisation	6281
<i>plan local pour l'insertion et l'emploi</i>	32 413,52	20 049,60		Cotisation	6281
<i>maison de l'emploi en cambresis</i>	64 827,04	81 535,04		Cotisation	6281
<i>plateforme territoriale proch'emploi</i>	32 413,52	28 069,44		Cotisation	6281
Mission Locale	94 576,25	94 577,25		Cotisation	6281
Initiative cambresis	33 416,00			Cotisation	6281
Pays du CIS	240 595,20	240 595,20		Cotisation	6281

Il est donc proposé à l'assemblée d'affecter les montants d'autorisation d'engagement nécessaires sur les chapitres budgétaires correspondants à savoir 6574 et 6281.

1 CONTRE concernant les subventions CLIC
ADOPTÉ

DELIBERATION N°2018/047 - Objet : Déchetteries - Fin de mise à disposition au SIAVED

Rapporteur : Serge SIMEON

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAVED, est compétent dans le domaine des déchets et notamment la gestion des déchetteries.

Lors de son adhésion au SIAVED, la Communauté a donc mis à disposition, l'ensemble de ses déchetteries communautaires, via une convention.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que par délibération :

- du 5 décembre 2017, le Comité Syndical du SIAVED, a acté la fermeture définitive et ce à compter du 1^{er} janvier 2018, des déchetteries de Béthencourt, Cattenières et Marez.
- du 22 mars 2018, le Comité Syndical du SIAVED, a décidé de restituer à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, les terrains d'emprise de ces 3 déchetteries, via la signature d'un procès-verbal contradictoire

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer ce procès-verbal contradictoire permettant la restitution de ces biens dans l'actif de la Communauté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller Régional

Serge SIMEON